

# PROCESS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (SBE)

# 1. DECISION DE REALISATION DE LA SBE

ÉVALTOX donne un avis technique sur la faisabilité de la biométrie envisagée : existence ou non d'un biomarqueur valide, existence d'une valeur biologique d'interprétation, choisir le milieu biologique, les horaires de prélèvement, le laboratoire et les techniques analytiques...

IBE (indicateur biologique d'exposition) disponibles à ce jour : aluminium, arsenic, benzène, butadiène, cadmium, chrome, nickel, cobalt, 5 cytostatiques, fluor, benzo[a]pyrène, pyrène, n-hexane, MDI, 2-butanone, mercure, méthanol, plomb, styrène, tétrachloroéthylène et toluène.

En cas de besoin d'un autre biomarqueur, le service évaltox est à disposition.

## 2. Visite de l'entreprise et étude des postes :

Le premier contact avec l'entreprise sera fait par le médecin. Le but étant d'expliquer l'intérêt de l'étude et donner le délai approximatif du retour des résultats et du rapport (au minimum 2 mois).

Une étude des postes occupés par les travailleurs sera réalisée par le médecin ou par l'infirmière aidé d'ÉVALTOX si besoin.

Une évaluation du niveau de risque (FDS, TOXILIST, fréquence et durée d'exposition, quantités, modes opératoires, effectif exposé, moyens de protection, horaires de travail...) permettra en collaboration avec évaltox, de prendre la décision de faire ou non l'intervention, d'organiser les prélèvements, de constituer des GES (Groupes d'Exposition Similaire).

## 3. Intervention

Une fiche de renseignements médico-professionnels (FRMP) doit impérativement être remplie avec précision avec l'aide de chaque travailleur. Elle est mise dans le DMST de chaque salarié.

Les prélèvements se feront selon les recommandations données par évaltox.

Les résultats individuels sont soumis au secret médical et mis dans le DMST du salarié.

La plus grande prudence est requise pour assurer le maintien de cette confidentialité.

## 4. Restitution du rapport

### 4.1 à l'employeur

1 - Soit le médecin remet en main propre le rapport à l'employeur (c'est préférable) : ÉVALTOX est à la disposition de tous pour une assistance dans le rendu du rapport à l'entreprise. L'IDEST peut demander au médecin de l'accompagner lors de la remise du rapport à l'employeur.

2 - Soit le médecin choisit par défaut d'envoyer le rapport par courrier

En cas d'effectif faible  $\leq 3$  :

Afin d'informer l'entreprise tout en respectant le secret médical, le rapport ne contiendra pas de résultat chiffré.

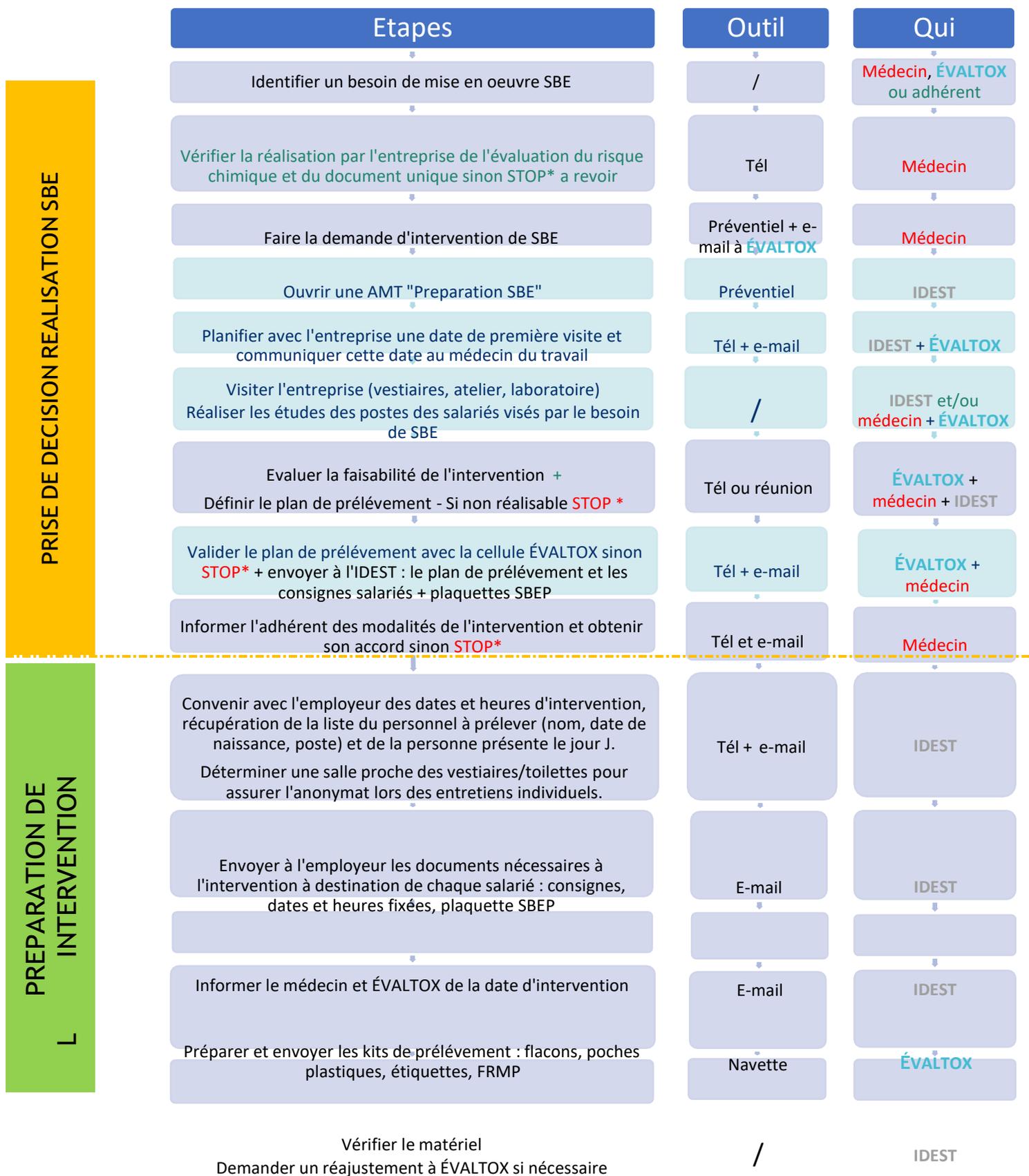
## 4.2 au salarié

Il est préférable que le médecin rende en main propre et commente son résultat de biométrie à chaque travailleur. C'est indispensable en cas de résultat supérieur à la valeur biologique d'interprétation.

A défaut de pouvoir le rendre en main propre, le résultat accompagné d'une lettre comprenant la conclusion du rapport (expliquer si besoin la composition des GES), sera adressé au domicile du travailleur dans une enveloppe tamponnée « confidentiel ».

# 5. Déroulement du process

## 5.1 mise en œuvre



**STOP\*** : dans tous les cas d'arrêt de la procédure (**STOP**) et dans celui où l'employeur refuse l'intervention, un courrier explicatif sera mis à disposition du médecin par évaltox.

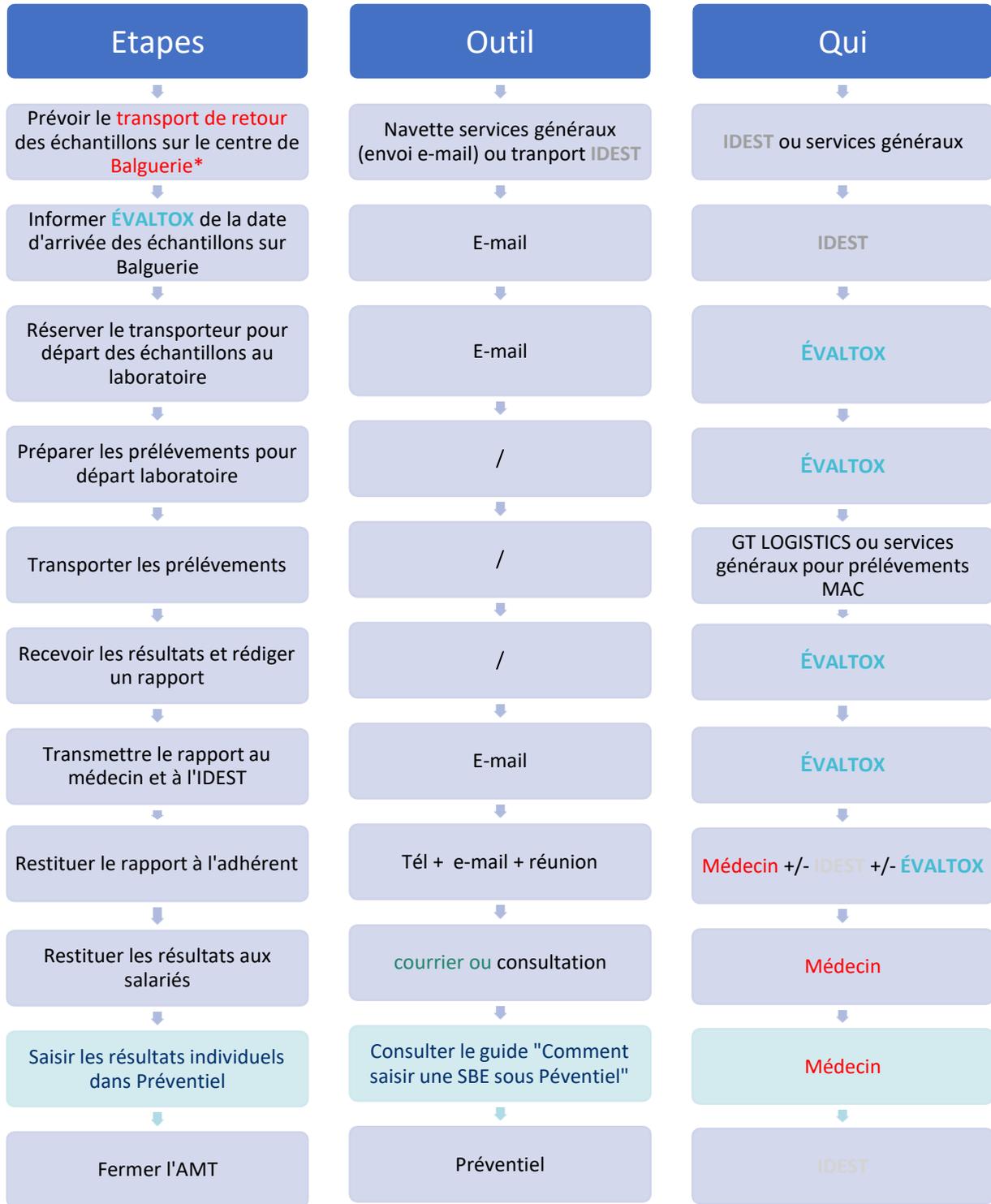
## 5.2 Intervention



Point de vigilance pour les prélèvements de Médicaments Anticancéreux (MAC) : Le flacon doit être mis au congélateur sous un délai raisonnable (<24 h ou dans l'idéal <12h).

Chaque pochette plastique doit contenir un flacon étiqueté et une FRMP complétée

### 5.3 après l'intervention



**\*Transport**, les SBE classiques sont à conserver et déposer au réfrigérateur du 1<sup>er</sup> étage. Les MAC sont à conserver à des températures négatives et donc à déposer aucongélateur.

